



PRATIQUE ATTENDUE PROCÉDER À LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

Le pharmacien :

- Collecte les renseignements généraux, recherche l'intention thérapeutique et les autres données spécifiques aux problèmes de santé et à la situation du patient.
- Recherche les renseignements généraux pertinents à la situation du patient, les données spécifiques aux problèmes de santé du patient, les signaux d'alarme et les traitements essayés antérieurement.
- Met à jour les renseignements au dossier du patient.
- En établissement de santé/en pharmacie communautaire : recherche les mesures cliniques lui permettant de prendre une décision éclairée concernant la thérapie médicamenteuse du patient.
- En établissement de santé : recherche les résultats d'analyse de laboratoire lui permettant de prendre une décision éclairée concernant la thérapie médicamenteuse du patient.
- En pharmacie communautaire : priorise les patients pour lesquels il recherche les résultats d'analyse de laboratoire selon des critères définis OU priorise les résultats d'analyse de laboratoire à rechercher pour les patients selon des critères définis.
- À la validation des ordonnances, dans un contexte où aucun pharmacien n'est disponible sur les unités de soins pour faire le relais : priorise les patients pour lesquels il recherche les besoins, les symptômes et les mesures cliniques selon des critères définis.